

ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION - OAP

PLU approuvé

Prescription

- Délibération du Conseil Municipal du : 07 / 09 / 2009

Arrêt du projet

- Délibération du Conseil Municipal du : 18 / 02 / 2013

Approbation

- Délibération du Conseil Municipal du : 18 / 12 / 2014

Révisions et modifications

- 1 :

- 2 :

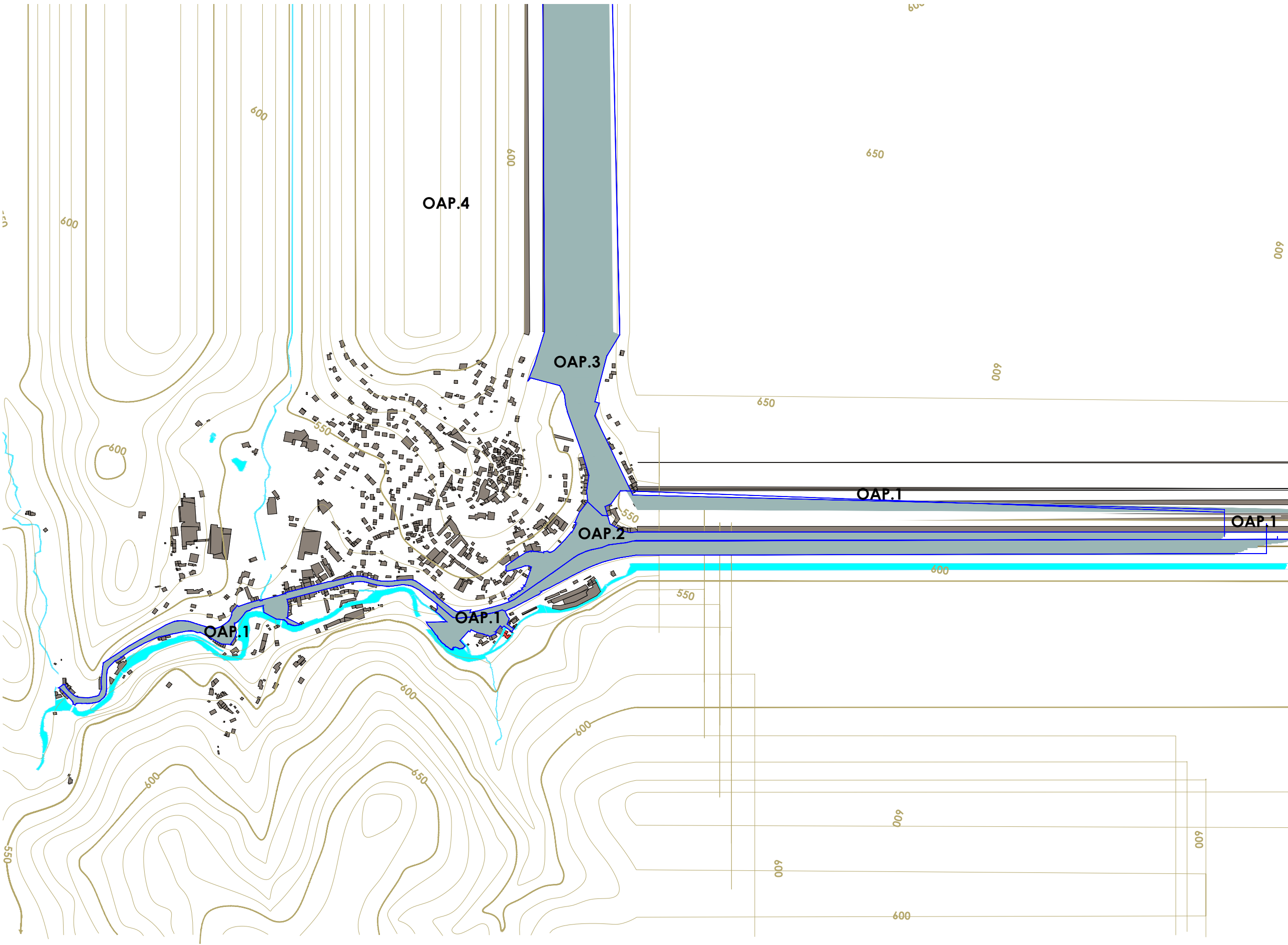
- 3 :

- 4 :

SOMMAIRE

INTRODUCTION	5
Rappel de l'article L123-1-4 du code de l'urbanisme en vigueur	5
Rappel du PADD	5
OAP n°1 - La traverse de la commune	7
rappel des enjeux	7
description générale des OAP Traverse du Bourg	7
OAP 1-1 rue de Clermont	8
OAP 1-2 rue de la Roulière	10
OAP 1-3 l'espace intermédiaire et la place de Boulary	12
OAP 1-4 le Centre-Bourg et la gare	14
OAP 1-5 la rue du 14 Juillet et la rue de Chantelauze	16
OAP 1-6 la rue de Chantelauze et le Pont de Celles	18
OAP n°2 - Le Centre-Bourg	21
rappel des enjeux	21
description générale de l'OAP	21
OAP 2 le Centre-Bourg	22
OAP n°3 - la Mairie et l'étang des Planchettes	25
rappel des enjeux	25
description générale de l'OAP	25
OAP 3 la Mairie et l'étang des Planchettes	26
OAP n°4 - le secteur du Puy du Montel	29
rappel des enjeux	29
description générale de l'OAP	29
OAP 4 le secteur du Puy du Montel	30

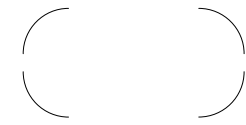
OAP : PLAN DE LOCALISATION



OAP : LEGENDE

LEGENDE INTEGRALE

Etat actuel du secteur



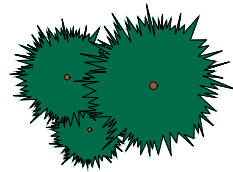
Espace vert existant ou en cours de requalification

Projet d'aménagement en cours
- à prendre en compte et intégrer dans les futurs aménagements de la traverse

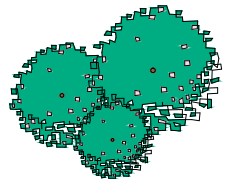
Voirie annexe en sens interdit



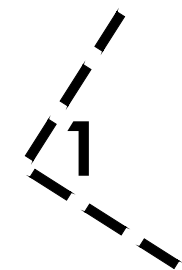
Connexion existante avec la traverse
- voies de circulation (hormis les impasses)



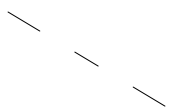
Conifères existants



Feuillus existants



Point de vue photo



Pavé existant
- petit barrage permettant d'amener l'eau de la Durole dans un bief

Principes de traitement des liaisons piétonnes et de la voirie



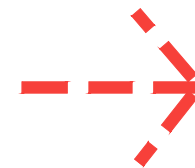
Traitement paysager adapté des abords de la voirie et des liaisons piétonnes
- principe général pour l'ensemble de la voirie

Trottoirs à aménager ou à requalifier
- permettre un déplacement sécurisé et agréable pour tous
- harmoniser et embellir les trottoirs, leurs abords et espaces annexes
- favoriser l'enfouissement des réseaux

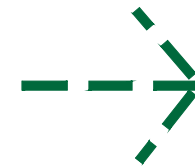
Abords de la traverse à réaménager
- permettre un déplacement piéton sécurisé avec des arrêts minute pour les ateliers artisanaux
- favoriser l'enfouissement des réseaux
- embellir et harmoniser la traverse



Itinéraire patrimonial à créer et à mettre en valeur
- favoriser la rénovation et réhabilitation des ateliers artisanaux, la coutellerie en particulier
- effet vitrine du patrimoine industriel de la vallée de la Durole
- favoriser l'enfouissement des réseaux

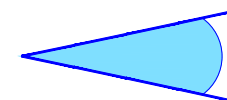


Liaison interne à créer
- cheminement pédestre accessible pour tous
- chemin d'accès mixte



Coulée verte / parcours touristique à créer
- mise en valeur du patrimoine local, de la Durole et de l'environnement naturel
- raccordement aux réseaux pédestres existants

Orientations paysagères et naturelles



Point de vue à créer ou à préserver
- limiter les boisements
- création de belvédère



Point focal/porte d'entrée de la commune à créer
- annoncer/marker l'entrée dans la commune

Principes de traitement des espaces publics et de la composition urbaine

Place publique à aménager ou requalifier à vocation mixte (commerces, habitat, tourisme) :
- améliorer le bâti et minimiser l'impact du trafic quotidien
- favoriser la circulation et les liaisons piétonnes
- minimiser l'impact de la voiture et orienter les véhicules dans les parkings annexes

Zone d'habitat à créer/viabiliser à densité mixte avec espaces de respirations/verts
- traitement paysager des liaisons piétonnes et de la voirie
- intégration d'espaces verts/de jeux communs
- création de parkings regroupés afin de minimiser l'impact de la voiture et de la voirie et favoriser les déplacements piétons
- favoriser la qualité architecturale et énergétique des constructions

Parking/friche/accès à requalifier
- identifier l'espace par un traitement différent de la voirie
- avec traitement paysager et mobilier urbain adaptés

Espace vert/ zone verte ou espace de loisir/sport à créer ou à requalifier
- avec traitement paysager et mobilier urbain adaptés

Ouvrir l'espace central du Centre Bourg
- avec traitement paysager et mobilier urbain adaptés

A démolir / à enlever

Marge de recul afin de préserver l'ouverture du paysage et des espaces de vie
- bandes ou zones boisées à déboiser ou réglementer

Briser le vent du nord
- mélange de végétation de feuillus adapté

INTRODUCTION

Rappel de l'article L123-1-4 du code de l'urbanisme en vigueur

“Dans le respect des orientations définies par le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) comprennent des dispositions portant sur :

- *l'aménagement.*
- *l'habitat.*
- *les transports et les déplacements.”*

1. En ce qui concerne l'aménagement, les OAP peuvent définir les actions et opérations nécessaires pour mettre en valeur :

- l'environnement.
- les paysages.
- les entrées de villes.
- le patrimoine.
- lutter contre l'insalubrité.
- permettre le renouvellement urbain et assurer le développement de la commune.

Elles peuvent :

- -comporter un échéancier prévisionnel de l'ouverture à l'urbanisation des zones à urbaniser et de la réalisation des équipements correspondants.
- porter sur des quartiers ou des secteurs à mettre en valeur, réhabiliter, restructurer ou aménager.
- prendre la forme de schémas d'aménagement et préciser les principales caractéristiques des voies et espaces publics.

2. En ce qui concerne l'habitat, elles définissent les objectifs et les principes d'une politique visant :

- à répondre aux besoins en logements et en hébergements.
- à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale.
- à améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées en assurant entre les communes et entre les quartiers d'une même commune une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements.

Elles tiennent lieu du programme local de l'habitat défini par les articles L. 302-1 à L. 302-4 du Code de la Construction et de l'Habitation.

3. En ce qui concerne les transports et les déplacements, elles :

- définissent l'organisation des transports de personnes et de marchandises, de la circulation et du stationnement.
- tiennent lieu du plan de déplacements urbains défini par les articles 28 à 28-4 de la loi n° 82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs.

NOTES :

- *Lorsqu'un PLU est établi et approuvé par une commune non membre d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), il ne comprend pas les règles, orientations et programmations prévues au 2 et au présent 3.*
- *Lorsqu'un PLU est établi et approuvé par un EPCI qui n'est pas autorité compétente pour l'organisation des transports urbains, il ne comprend pas les règles, orientations et programmations prévues au présent 3.”*

Rappel du PADD

Le PADD du PLU de la commune de La Monnerie - Le Montel est donc structuré de la manière suivante :

- une orientation générale principale qui guide l'ensemble du PADD : renforcer l'attractivité de la commune et améliorer son image dans le cadre d'une dynamique intercommunale afin d'accueillir de nouveaux habitants et de maintenir sa population existante.
- quatre orientations générales thématiques qui se déclinent chacune en fiches détaillées Orientations Générales :
 - aménager la traverse de la commune en tant qu'espace urbain de qualité
 - renforcer les échanges sociaux
 - améliorer l'offre en matière d'habitat
 - améliorer le cadre de vie

OAP n°1 - La traverse de la commune

rappel des enjeux

PROBLÈMES DE FONCTIONNALITÉ ET DE QUALITÉ DE LA TRAVERSE

- déterminer les différents rôles que doit tenir la "nationale" dans la traversée générale de la commune.
- véritable dorsale du territoire communal et parallèle à la voie ferrée et à la Durolle.
- réconcilier ces différents espaces linéaires.
- créer une intermodalité dans l'utilisation par la voiture, les piétons, les vélos...

RÔLE DES ENTRÉES DE VILLE PRINCIPALES

- aspect intercommunal de l'entrée A89 et ZA de Racine : l'enjeu dépasse l'échelle communale (migrations pendulaires des personnes travaillant sur la zone et venant de l'aire urbaine de Clermont).
- rond point de la bretelle d'accès à l'A89 et à la ZA de Racine : entrée de la commune mais aussi de la Communauté de Communes, lien avec le supermarché et le Pont de Celles (commune de Celles).
- aspect local et attractivité du carrefour de la Rouillère : renforcer la qualité de cet espace et lui donner une vocation de services et de commerces, porte d'entrée du quartier vers le Centre-Bourg.
- entrée de bourg vers gare : créer un véritable point d'accroche en direction du coeur de bourg avec le développement des commerces, le traitement des espaces publics et la mise en place future d'un arrêt de train pour favoriser l'usage d'un mode de transport plus durable et créer un espace intermodal avec l'arrêt des cars du Conseil Général.

CRÉER UN SÉQUENCEMENT DE LA ROUTE "NATIONALE"

- déterminer le rôle de la route "nationale" qui doit devenir une "avenue" ?
- une place, une route, une voie commerçante, une zone 30 ?
- définir le "séquencement" de cette voie par rapport aux fonctions souhaitées en cohérence avec le futur Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Plan Local d'Urbanisme (PLU).
- ouvrir le paysage urbain sur la Durolle, ses espaces et son patrimoine (naturel, industriel et historique) afin de la valoriser et d'améliorer le cadre de vie général le long de la traverse et du centre urbain.

description générale des OAP Traverse du Bourg

Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) portant sur le séquencement de la traverse de La Monnerie précisent les actions et projets à mettre en oeuvre pour créer un aménagement équilibré de l'ensemble de la traverse du territoire communal dans le but d'améliorer l'image de la commune et de créer des points d'accroche incitant à entrer dans le bourg.

Chaque OAP décrit, à partir de la situation actuelle, les thématiques de projet et les actions prioritaires à mener. La notion de programmation est abordée sous forme de 3 types d'échéance :

- court terme (environ 2 ans).
- moyen terme (environ 5 ans)
- long terme (environ 10 ans).

Cette échelle de temps permettra de mesurer l'évolution des projets et de mettre à jour le PLU au fur et à mesure de la réalisation des projets.

Rappel des Orientations Générales du PADD

Il s'agit de redonner à l'ancienne nationale sa vocation de lieu de vie locale, pratique et agréable, mais également de valoriser la commune dès ses entrées de ville et enfin de développer l'offre commerciale et l'offre de services de proximité pour tous les utilisateurs potentiels

- 1A créer un séquencement de l'aménagement de la traverse (et les aménagements liés - 6 séquences)
 - la rue de Clermont
 - la rue de la Rouillère
 - l'espace intermédiaire et la place de Boulay
 - le Centre-Bourg et la gare
 - la rue du 14 Juillet et la rue de Chantelauze
 - la rue de Chantelauze et le Pont de Celles

OAP 1-1 rue de Clermont

Rappel PADD : 1A créer un séquençement de l'aménagement de la traverse (et les aménagements liés - 6 séquences).

Définir et caractériser chaque espace séquentiel de la traverse en déterminant les aménagements nécessaires à l'amélioration des espaces publics et privés.

principes de composition urbaine

- ouvrir un point de vue sur la Durolle après l'entrée dans l'agglomération afin de marquer l'entrée de ville par un point focal orienté sur la rivière.
- mettre en valeur le patrimoine industriel de la vallée de la Durolle au niveau du Roc.
- conserver un esprit naturel de transition vers le carrefour d'entrée de ville de la Grande Roulière.
- marquer le début de l'itinéraire patrimonial.



1. Entrée Ouest depuis Thiers



2. Parking public à aménager en bord de route avant le Roc

orientations programmatiques

COURT TERME

- ouverture du point de vue sur la Durolle.

MOYEN TERME

- réaménagement de l'espace public au Roc.

LONG TERME

- aménagement de l'itinéraire patrimonial par l'escalier à remettre en état et l'impasse du Roc.

principe de raccordement aux réseaux

L'ensemble des réseaux sont présents en périphérie des différentes zones :

- AEP rue de Clermont
- Electricité rue de Clermont
- EU rue de Clermont
- EP rue de Clermont

conditions d'ouverture à l'urbanisation

Le secteur ne permet pas un développement important de l'urbanisation en raison du relief escarpé et de la présence de la rivière la Durolle et les dispositions du PPRNPI. Les constructions existantes sont classées en zone urbaine UB et la vallée de la Durolle en zone naturelle N.



3. Délaiée de la route nationale à aménager en parking et espace public

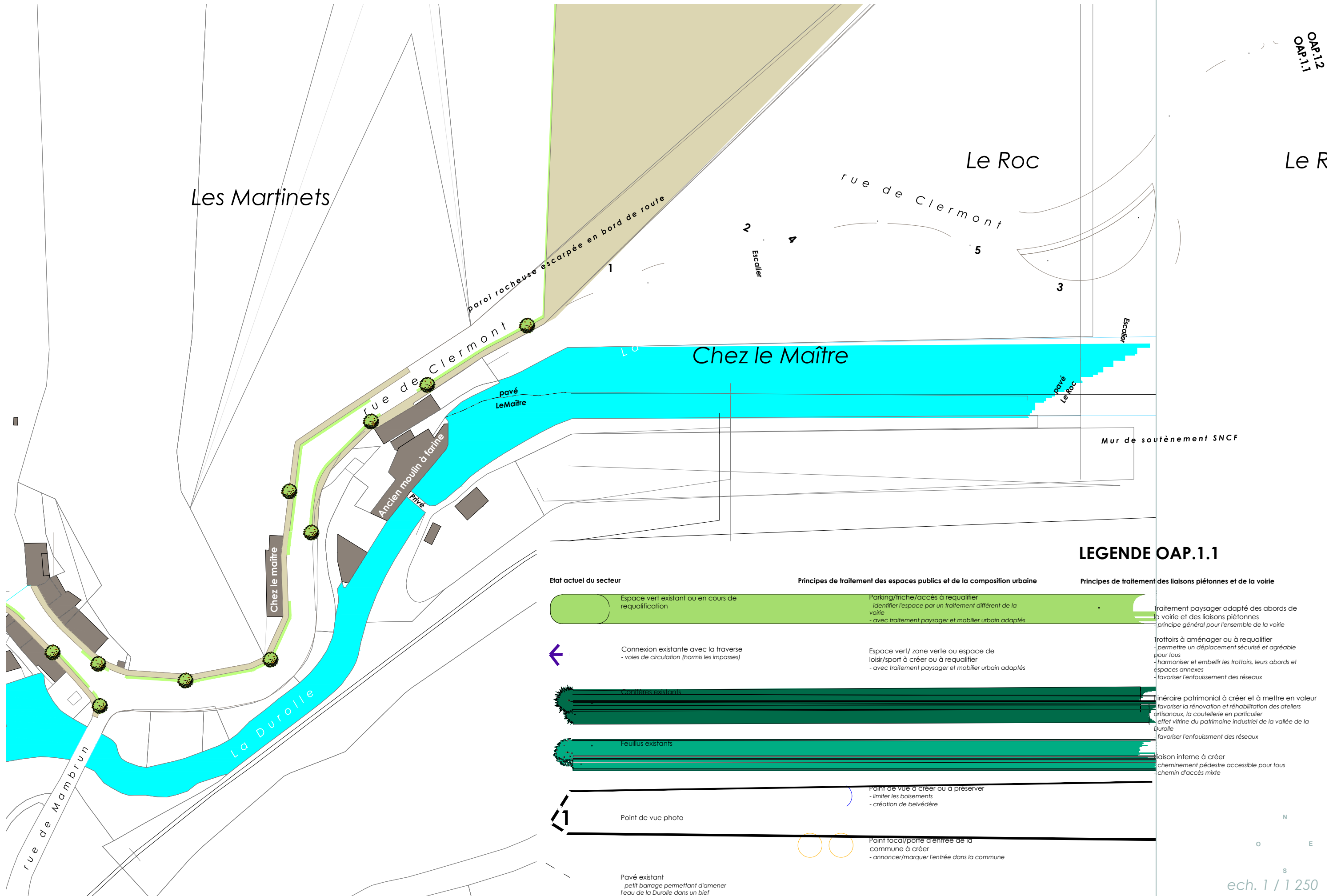


4. Point de vue sur la Durolle depuis le parking - résineux à couper pour ouvrir le paysage et mettre en valeur la vallée de la Durolle en entrée de ville



5. Point de vue sur la Durolle depuis le chemin du Roc en contrebas du parking communal

OAP.1.1 - LA TRAVERSE : LA RUE DE CLERMONT



OAP.1.2
OAP.1.1

LEGENDE OAP.1.1

Etat actuel du secteur	Principes de traitement des espaces publics et de la composition urbaine	Principes de traitement des liaisons piétonnes et de la voirie
<p>Espace vert existant ou en cours de requalification</p>	<p>Parking/triche/accès à requalifier</p> <ul style="list-style-type: none"> - identifier l'espace par un traitement différent de la voirie - avec traitement paysager et mobilier urbain adaptés 	<p>Traitement paysager adapté des abords de la voirie et des liaisons piétonnes</p> <ul style="list-style-type: none"> - principe général pour l'ensemble de la voirie
<p>Connexion existante avec la traverse</p> <ul style="list-style-type: none"> - voies de circulation (hormis les impasses) 	<p>Espace vert/ zone verte ou espace de loisir/sport à créer ou à requalifier</p> <ul style="list-style-type: none"> - avec traitement paysager et mobilier urbain adaptés 	<p>Trottoirs à aménager ou à requalifier</p> <ul style="list-style-type: none"> - permettre un déplacement sécurisé et agréable pour tous - harmoniser et embellir les trottoirs, leurs abords et espaces annexes - favoriser l'enfouissement des réseaux
<p>Canifères existants</p>		<p>Linéaire patrimonial à créer et à mettre en valeur</p> <ul style="list-style-type: none"> - favoriser la rénovation et réhabilitation des ateliers artisanaux, la coutellerie en particulier - effet vitrine du patrimoine industriel de la vallée de la Duroille - favoriser l'enfouissement des réseaux
<p>Feuillus existants</p>		<p>Liaison interne à créer</p> <ul style="list-style-type: none"> - cheminement piédestre accessible pour tous - chemin d'accès mixte
<p>Point de vue photo</p>	<p>Point de vue à créer ou à préserver</p> <ul style="list-style-type: none"> - limiter les boisements - création de belvédère 	
<p>Pavé existant</p> <ul style="list-style-type: none"> - petit barrage permettant d'amener l'eau de la Duroille dans un bief 	<p>Point focal/porte d'entrée de la commune à créer</p> <ul style="list-style-type: none"> - annoncer/marker l'entrée dans la commune 	

N
O E
S
ech. 1 / 1 250

OAP 1-2 rue de la Roulière

Rappel PADD : 1A créer un séquençage de l'aménagement de la traverse (et les aménagements liés - 6 séquences).

Définir et caractériser chaque espace séquentiel de la traverse en déterminant les aménagements nécessaires à l'amélioration des espaces publics et privés.

principes de composition urbaine

- marquer l'entrée de ville par l'aménagement du carrefour de la Roulière.
- aménager le parking pour favoriser l'accès aux commerces
- donner à la rue de la Roulière une vocation d'avenue commerciale et résidentielle par un aménagement de qualité (voir coupe de principe).
- favoriser l'implantation de commerces liés à la proximité de la traverse et aux facilités d'accès.

orientations programmatiques

COURT TERME

- aménagement du carrefour pour sécurisation

MOYEN TERME

- aménagement de l'avenue et du parking

LONG TERME

- favoriser le commerce local et la rénovation des façades

principe de raccordement aux réseaux

L'ensemble des réseaux sont présents en périphérie des différentes zones :

- AEP rue de la Roulière
- Electricité rue de la Roulière
- EU rue de la Roulière
- EP rue de la Roulière

conditions d'ouverture à l'urbanisation

Le secteur ne permet pas un développement important de l'urbanisation en raison de la présence de la rivière la Durolle et des dispositions réglementaires du PPRNPI. Les constructions existantes sont classées en zone urbaine UB et la vallée de la Durolle en zone naturelle N.

La vocation mixte de la zone - commerces et habitat - permet d'envisager des rénovations d'anciens immeubles avec rez-de-chaussée commerciaux et étages voués à l'habitat sous forme d'appartements rénovés.

(Note : le raccord à l'égout est difficile pour les maisons en contrebas de la rue le long de la Durolle.)



1. Entrée de bourg au carrefour de la Roulière



2. Parking de la Grande Roulière à réaménager



3. Avenue de la Grande Roulière

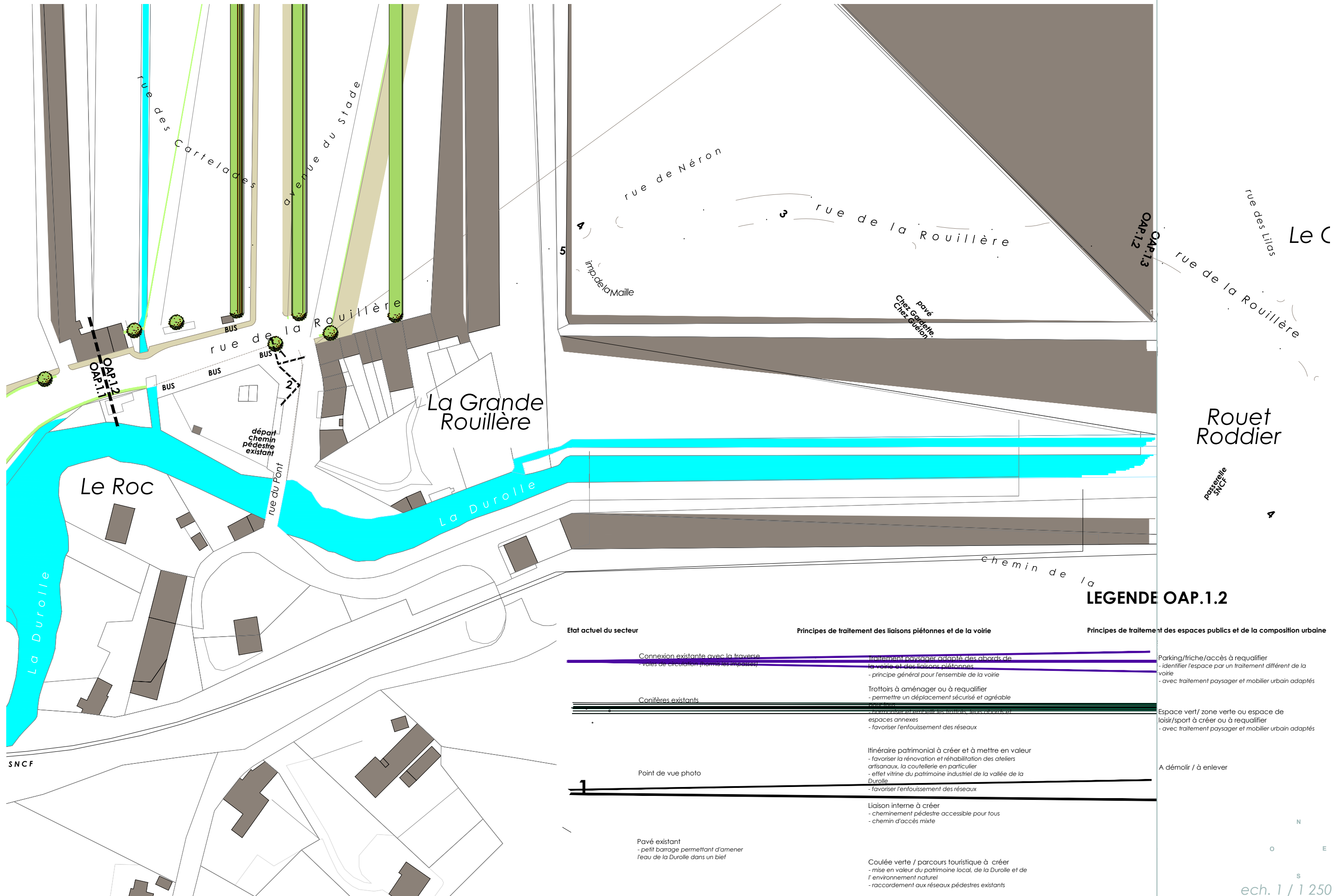


4. Projet de réouverture de magasin rue de la Roulière



5. Perspective générale de la rue de la Roulière

OAP.1.2 - LA TRAVERSE : LA RUE DE LA ROUILLERE



Etat actuel du secteur

- Connexion existante avec la traverse
- voies de circulation (moins les impasses)
- Conifères existants
- Point de vue photo
- Pavé existant
- petit barrage permettant d'amener l'eau de la Duroille dans un bief

Principes de traitement des liaisons piétonnes et de la voirie

- traitement paysager adapté des abords de la voirie et des liaisons piétonnes
- principe général pour l'ensemble de la voirie
- Trottoirs à aménager ou à requalifier
- permettre un déplacement sécurisé et agréable
- Itinéraire patrimonial à créer et à mettre en valeur
- favoriser la rénovation et réhabilitation des ateliers artisanaux, la coutellerie en particulier
- effet vitrine du patrimoine industriel de la vallée de la Duroille
- favoriser l'enfouissement des réseaux
- Liaison interne à créer
- cheminement piédestre accessible pour tous
- chemin d'accès mixte
- Coulée verte / parcours touristique à créer
- mise en valeur du patrimoine local, de la Duroille et de l'environnement naturel
- raccordement aux réseaux piédestres existants

Principes de traitement des espaces publics et de la composition urbaine

- Parking/friche/accès à requalifier
- identifier l'espace par un traitement différent de la voirie
- avec traitement paysager et mobilier urbain adaptés
- Espace vert/ zone verte ou espace de loisir/sport à créer ou à requalifier
- avec traitement paysager et mobilier urbain adaptés
- A démolir / à enlever

OAP 1-3 l'espace intermédiaire et la place de Bouлары

Rappel PADD : 1A créer un séquençage de l'aménagement de la traverse (et les aménagements liés - 6 séquences).

Définir et caractériser chaque espace séquentiel de la traverse en déterminant les aménagements nécessaires à l'amélioration des espaces publics et privés.

principes de composition urbaine

- conserver un espace intermédiaire de transition entre la rue de la Roulière et la place de Bouлары en favorisant l'ouverture des points de vue sur la Durolle.
- aménager la place de Bouлары en tant qu'espace public agréable offrant des possibilités de stationnement adaptées aux habitants et à l'activité touristique du Rouet de Bouлары en développement.
- aménager le Rouet de Bouлары et ses abords afin de créer une activité touristique sur la thématique de la coutellerie en lien avec l'itinéraire patrimonial à créer.
- aménager un itinéraire de promenade le long de la Durolle passant sous la voie ferrée et rejoignant les espaces boisés en rive gauche de la rivière.



1. La place de Bouлары depuis la voie ferrée



2. La place de Bouлары depuis le carrefour avec la rue de la Roulière

orientations programmatiques

COURT TERME

—

MOYEN TERME

- aménagement touristique du Rouet de Bouлары en partenariat avec la Communauté de Communes de la Montagne Thiernoise
- aménagement de la place de Bouлары et du parking

LONG TERME

- itinéraire de promenade.



3. Le Rouet de Bouлары à mettre en valeur par un projet touristique

principe de raccordement aux réseaux

L'ensemble des réseaux sont présents en périphérie des différentes zones :

- AEP place de Bouлары
- Electricité place de Bouлары
- EU place de Bouлары
- EP place de Bouлары

conditions d'ouverture à l'urbanisation

Le secteur ne permet pas un développement important de l'urbanisation en raison de la présence de la rivière la Durolle et le PPRI. Les constructions existantes sont classées en zone urbaine UB et UA et la vallée de la Durolle en zone naturelle N.

La vocation mixte de la zone - tourisme et habitat - permet d'envisager des rénovations d'anciens immeubles ou maisons en logements de qualité, voire l'implantation d'une activité hôtelière.

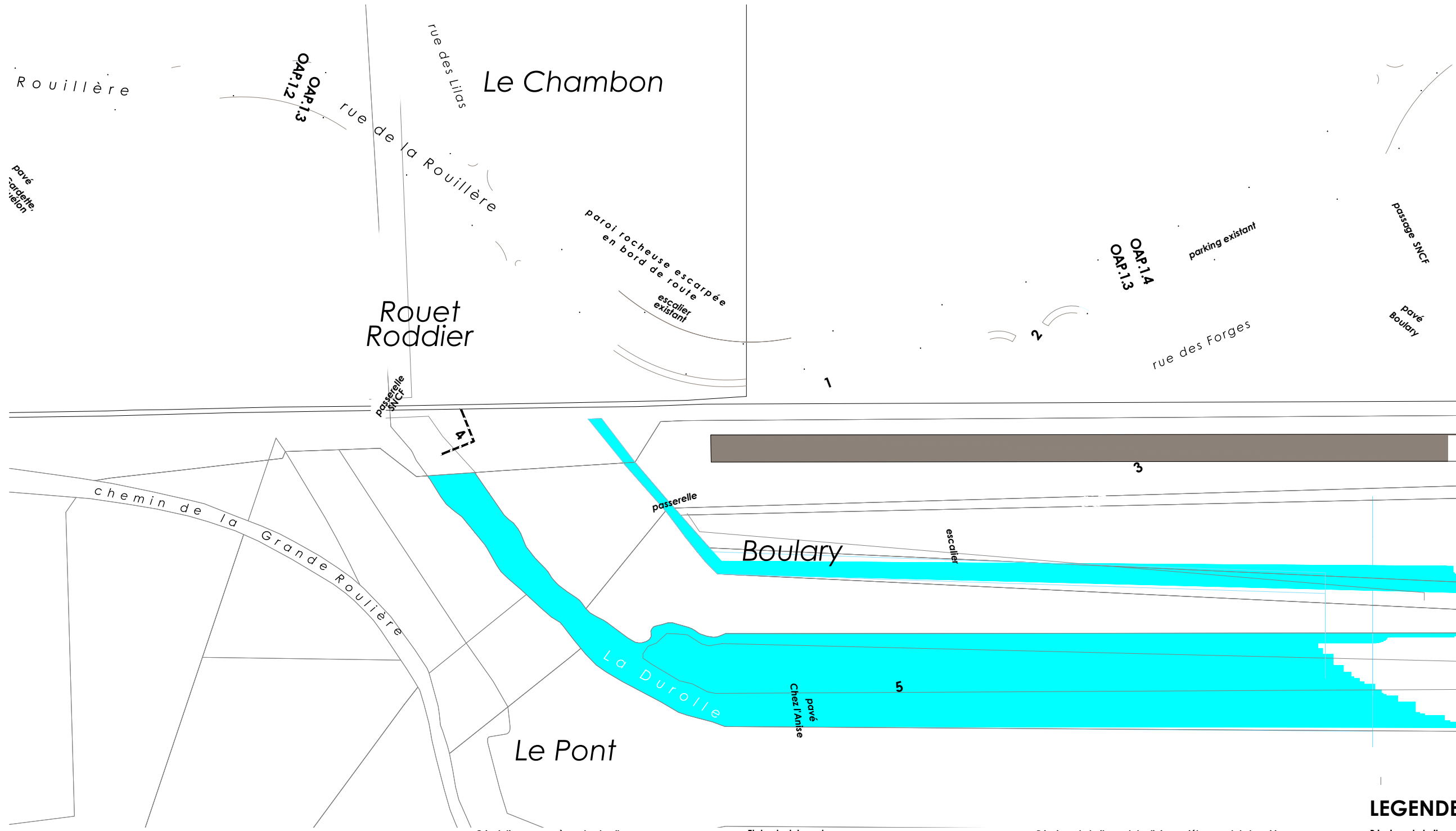


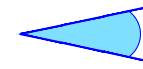
4. Chemin à aménager avec passage sous le pont de la voie ferrée



5. La Durolle en bas de Bouлары

OAP.1.3 - LA TRAVERSE : L'ESPACE INTERMEDIAIRE ET LA PLACE DE BOULARY



-  Point de vue à créer ou à préserver
 - limiter les boisements
 - création de belvédère

Etat actuel du secteur


-  Voirie annexe en sens interdit
-  Conifères existants
-  Point de vue photo
-  Pavé existant
 - petit barrage permettant d'amener l'eau de la Duroille dans un bief

Principes de traitement des liaisons piétonnes et de la voirie

- Traitement paysager adapté des abords de la voirie et des liaisons piétonnes
 - principe général pour l'ensemble de la voirie
- Trottoirs à aménager ou à requalifier
 - permettre un déplacement sécurisé et agréable pour tous
 - harmoniser et embellir les trottoirs, leurs abords et espaces annexes
 - favoriser l'enfouissement des réseaux
- Itinéraire patrimonial à créer et à mettre en valeur
 - favoriser la rénovation et réhabilitation des ateliers artisanaux, la coutellerie en particulier
 - effet vitrine du patrimoine industriel de la vallée de la Duroille
 - favoriser l'enfouissement des réseaux
- Liaison interne à créer
 - cheminement piétonnier accessible pour tous
 - chemin d'accès mixte
- Coulée verte / parcours touristique à créer
 - mise en valeur du patrimoine local, de la Duroille et de l'environnement naturel
 - raccordement aux réseaux piédestres existants

LEGENDE OAP.1.3

Principes de traitement des espaces publics et de la composition urbaine

- Place publique à aménager ou requalifier à vocation mixte (commerces, habitat, tourisme) :
 - améliorer le bâti et minimiser l'impact du trafic quotidien
 - favoriser la circulation et les liaisons piétonnes
 - minimiser l'impact de la voiture et orienter les véhicules dans les parkings annexes
- Parking/friche/accès à requalifier
 - identifier l'espace par un traitement différent de la voirie
 - avec traitement paysager et mobilier urbain adaptés
- Espace vert/ zone verte ou espace de loisir/sport à créer ou à requalifier
 - avec traitement paysager et mobilier urbain adaptés
-  A démolir / à enlever

OAP 1-4 le Centre-Bourg et la gare

Rappel PADD : 1A créer un séquençage de l'aménagement de la traverse (et les aménagements liés - 6 séquences)

Définir et caractériser chaque espace séquentiel de la traverse en déterminant les aménagements nécessaires à l'amélioration des espaces publics et privés

principes de composition urbaine

- aménager un espace public de qualité en donnant à la route principale une vocation d'avenue permettant la connexion avec l'espace Centre-Bourg.
- créer des points d'appel vers le Centre-Bourg depuis la rue de la Gare afin d'inciter le visiteur à entrer dans la Monnerie
- donner la priorité aux piétons entre l'ancienne gare et la place commerciale.
- anticiper la reconversion possible de la gare en tant qu'arrêt voyageur pour le Train Express Régional / intermodalité.
- favoriser le renouvellement urbain des immeubles existants et permettre la reconversion d'anciens bâtiments en logements de type appartement.
- favoriser la mixité des typologies de logements (appartements, maisons...) et la mixité des modes d'habitat (accession à la propriété, location, logement social...)



1. Début de la traverse du Centre-Bourg



2. Espace commercial et partie centrale au niveau de la gare

orientations programmatiques

COURT TERME

- —

MOYEN TERME

- aménagement de l'espace entre l'ancienne gare et la place commerciale

LONG TERME

- réouvrir le trafic voyageur pour le TER et aménager les espaces publics en conséquence

principe de raccordement aux réseaux

L'ensemble des réseaux sont présents en périphérie des différentes zones :

- AEP rue de la Gare
- Electricité rue de la Gare
- EU rue de la Gare
- EP rue de la Gare

conditions d'ouverture à l'urbanisation

Le renouvellement urbain de l'ensemble des immeubles donnant sur la traverse doit être favorisé afin de redonner une qualité esthétique propre à améliorer l'image de la commune.

La vocation mixte de la zone (habitat, commerces, bureaux) permet d'envisager des rénovations d'anciens immeubles ou maisons avec rez-de-chaussée commerciaux et étages voués à l'habitat sous forme d'appartements rénovés.

(Note : secteur soumis à une étude spécifique du Parc Naturel Régional Livradois-Forez «Habiter autrement les Centres-Bourgs».)



3. Ensemble de commerces de proximité en bord de route principale

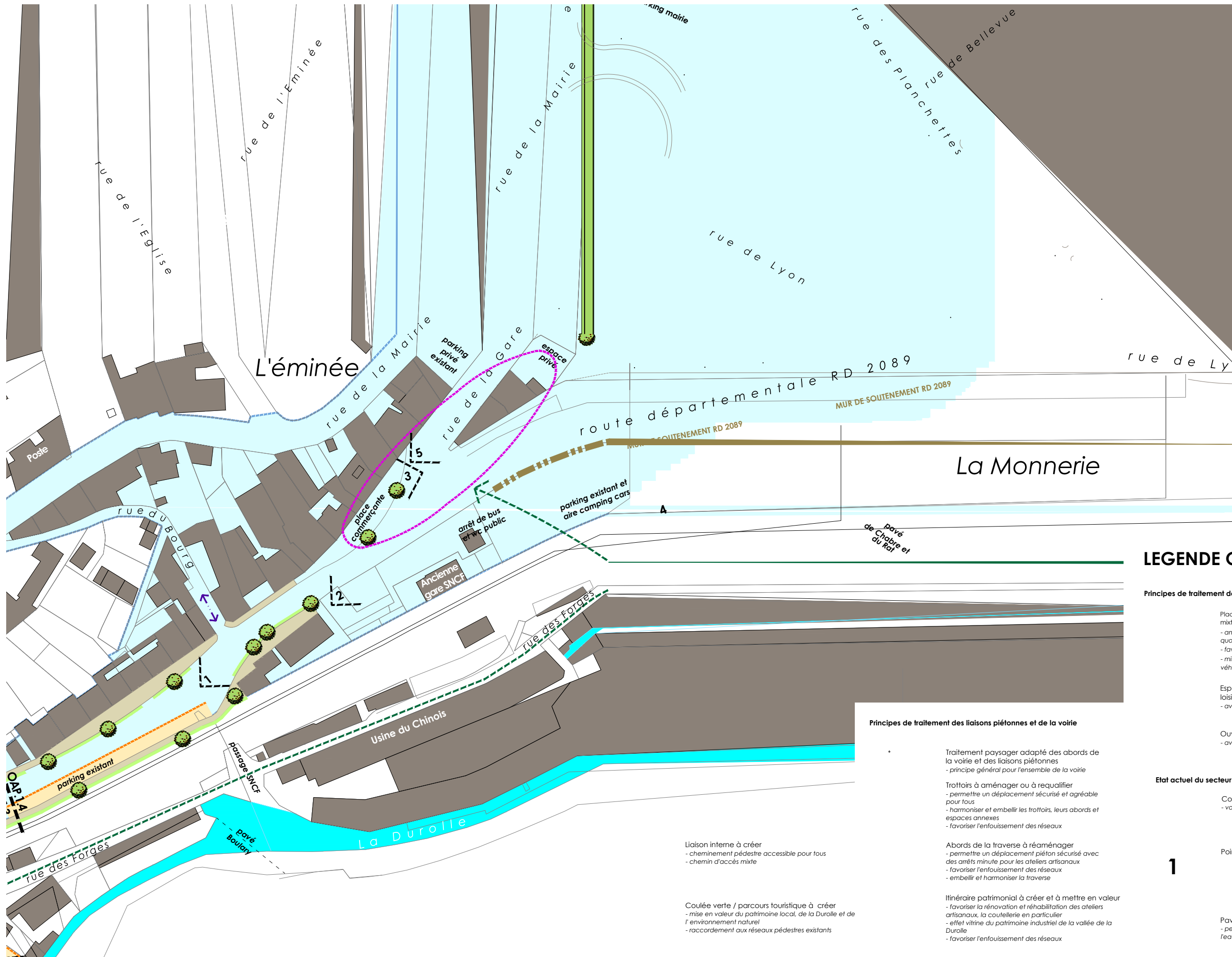


4. Voie ferrée au niveau de la gare



5. La rue de la Gare au niveau de l'îlot central à requalifier

OAP.1.4 - LA TRAVERSE : LE CENTRE BOURG ET LA GARE



OAP.1.5
OAP.1.4

LEGENDE OAP.1.4

Principes de traitement des espaces publics et de la composition urbaine

- Place publique à aménager ou requalifier à vocation mixte (commerces, habitat, tourisme) :
 - améliorer le bâti et minimiser l'impact du trafic quotidien
 - favoriser la circulation et les liaisons piétonnes
 - minimiser l'impact de la voiture et orienter les véhicules dans les parkings annexes

- Espace vert/ zone verte ou espace de loisir/sport à créer ou à requalifier
 - avec traitement paysager et mobilier urbain adaptés

- Ouvrir l'espace central du Centre Bourg
 - avec traitement paysager et mobilier urbain adaptés

Etat actuel du secteur

- Connexion existante avec la traverse
 - voies de circulation (hormis les impasses)

- Point de vue photo

1

- Pavé existant
 - petit barrage permettant d'amener l'eau de la Durolle dans un bief



Principes de traitement des liaisons piétonnes et de la voirie

- Traitement paysager adapté des abords de la voirie et des liaisons piétonnes
 - principe général pour l'ensemble de la voirie

- Trottoirs à aménager ou à requalifier
 - permettre un déplacement sécurisé et agréable pour tous
 - harmoniser et embellir les trottoirs, leurs abords et espaces annexes
 - favoriser l'enfouissement des réseaux

- Abords de la traverse à réaménager
 - permettre un déplacement piéton sécurisé avec des arrêts minute pour les ateliers artisanaux
 - favoriser l'enfouissement des réseaux
 - embellir et harmoniser la traverse

- Itinéraire patrimonial à créer et à mettre en valeur
 - favoriser la rénovation et réhabilitation des ateliers artisanaux, la coutellerie en particulier
 - effet vitrine du patrimoine industriel de la vallée de la Durolle
 - favoriser l'enfouissement des réseaux

- Liaison interne à créer
 - cheminement pédestre accessible pour tous
 - chemin d'accès mixte

- Coulée verte / parcours touristique à créer
 - mise en valeur du patrimoine local, de la Durolle et de l'environnement naturel
 - raccordement aux réseaux pédestres existants

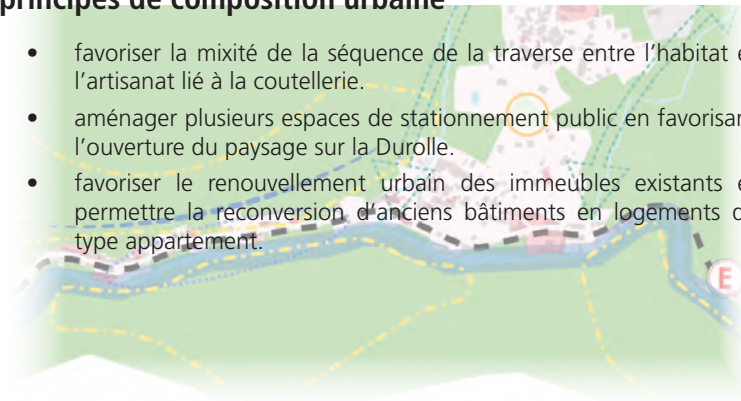
OAP 1-5 la rue du 14 Juillet et la rue de Chantelauze

Rappel PADD : 1A créer un séquençage de l'aménagement de la traverse (et les aménagements liés - 6 séquences).

Définir et caractériser chaque espace séquentiel de la traverse en déterminant les aménagements nécessaires à l'amélioration des espaces publics et privés.

principes de composition urbaine

- favoriser la mixité de la séquence de la traverse entre l'habitat et l'artisanat lié à la coutellerie.
- aménager plusieurs espaces de stationnement public en favorisant l'ouverture du paysage sur la Durolle.
- favoriser le renouvellement urbain des immeubles existants et permettre la reconversion d'anciens bâtiments en logements de type appartement.



orientations programmatiques

COURT TERME

- aménagement des espaces publics et parkings

MOYEN TERME

- favoriser la réouverture des ateliers artisanaux liés à la coutellerie

LONG TERME

- favoriser le renouvellement des immeubles

principe de raccordement aux réseaux

L'ensemble des réseaux sont présents en périphérie des différentes zones :

- AEP rue du 14 Juillet
- Electricité rue du 14 Juillet
- EU rue du 14 Juillet
- EP rue du 14 Juillet

conditions d'ouverture à l'urbanisation

Le renouvellement urbain de l'ensemble des immeubles donnant sur la traverse doit être favorisé afin de redonner une qualité esthétique propre à améliorer l'image de la commune.

La vocation mixte de la zone (habitat, artisanat) permet d'envisager des rénovations d'anciens immeubles ou maisons avec rez-de-chaussée artisanal et étages voués à l'habitat sous forme d'appartements rénovés.



1. Rue du 14 Juillet au niveau de l'impass de l'Ecluse



2. Parking à réhabiliter en bordure de la rue du 14 Juillet



3. Espace à remettre en valeur en contrebas du parking

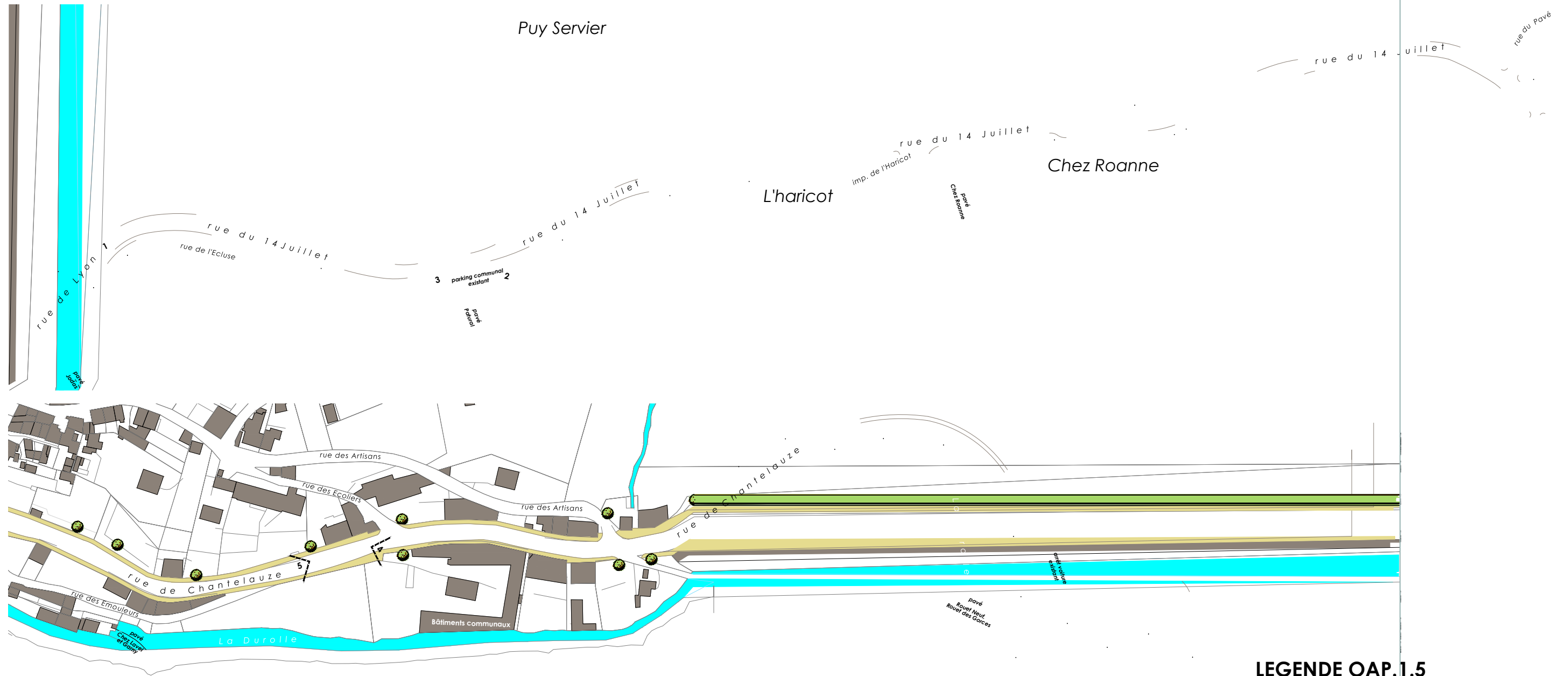


4. Bâtiments communaux à mettre en valeur










5. Habitations au niveau de la rue des Emouleurs

OAP.1.5 - LA TRAVERSE : LA RUE DU 14 JUILLET ET LA RUE DE CHANTELAUZE

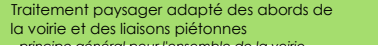
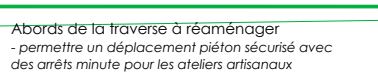
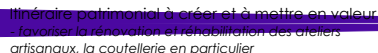

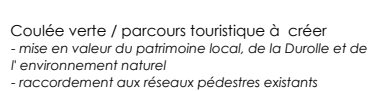


LEGENDE OAP.1.5

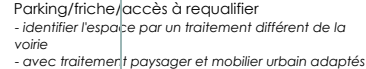
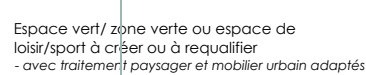
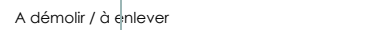


Etat actuel du secteur

-  Espace vert existant ou en cours de requalification
-  Projet d'aménagement en cours
- à prendre en compte et intégrer dans les futurs aménagements de la traverse
-  Voirie annexe en sens interdit
-  Connexion existante avec la traverse
- voies de circulation (y compris les impasses)
-  Conifères existants
-  Point de vue photo
-  Pavé existant
- petit barrage permettant d'amener l'eau de la Durolle dans un bief

Principes de traitement des liaisons piétonnes et de la voirie

-  Traitement paysager adapté des abords de la voirie et des liaisons piétonnes
- principe général pour l'ensemble de la voirie
-  Abords de la traverse à réaménager
- permettre un déplacement piéton sécurisé avec des arrêts minute pour les ateliers artisanaux
- favoriser l'enfouissement des réseaux
- embellir et harmoniser la traverse
-  Itinéraire patrimonial à créer et à mettre en valeur
- favoriser la rénovation et réhabilitation des ateliers artisanaux, la coutellerie en particulier
- effet vitrine du patrimoine industriel de la vallée de la Durolle
- favoriser l'enfouissement des réseaux
-  Liaison interne à créer
- cheminement piéton accessible pour tous
- chemin d'accès mixte
-  Couloir vert / parcours touristique à créer
- mise en valeur du patrimoine local, de la Durolle et de l'environnement naturel
- raccordement aux réseaux piédestres existants

Principes de traitement des espaces publics et de la composition urbaine

-  Parking/friche/accès à requalifier
- identifier l'espace par un traitement différent de la voirie
- avec traitement paysager et mobilier urbain adaptés
-  Espace vert/ zone verte ou espace de loisir/sport à créer ou à requalifier
- avec traitement paysager et mobilier urbain adaptés
-  A démolir / à enlever
-  Point de vue à créer ou à préserver
- limiter les boisements
- création de belvédère
-  Point focal/porte d'entrée de la commune à créer
- annoncer/marker l'entrée dans la commune

Orientations paysagères et naturelles

OAP 1-6 la rue de Chantelauze et le Pont de Celles

Rappel PADD : 1A créer un séquençage de l'aménagement de la traverse (et les aménagements liés - 6 séquences).

Définir et caractériser chaque espace séquentiel de la traverse en déterminant les aménagements nécessaires à l'amélioration des espaces publics et privés.

principes de composition urbaine

- confirmer la vocation actuelle liée à l'habitat.
- limiter le développement commercial pour éviter une concurrence avec les commerces de proximité du Centre-Bourg et de la Roulière.
- marquer une différence dans le traitement de l'aménagement de l'avenue principale entre la commune de La Monnerie et la commune de Celles, afin de favoriser l'identité communale.
- marquer l'entrée de ville au niveau du rond-point par l'aménagement des abords.



1. Le rond point d'entrée de La Monnerie avec la voie d'accès à l'autoroute



2. Rue de Chantelauze en face du supermarché

orientations programmatiques

COURT TERME

- aménager les abords du rond-point pour marquer l'entrée de ville et les abords de la rue de Chantelauze dans le cadre du projet porté par la Communauté de Communes de la Montagne Thiernoise.

MOYEN TERME

- —

LONG TERME

- —

principe de raccordement aux réseaux

L'ensemble des réseaux sont présents en périphérie des différentes zones :

- AEP rue de Chantelauze
- Electricité rue de Chantelauze
- EU rue de Chantelauze
- EP rue de Chantelauze

conditions d'ouverture à l'urbanisation

L'urbanisation de cette séquence est quasiment réalisée en totalité.



3. Supermarché et station service rue de Chantelauze

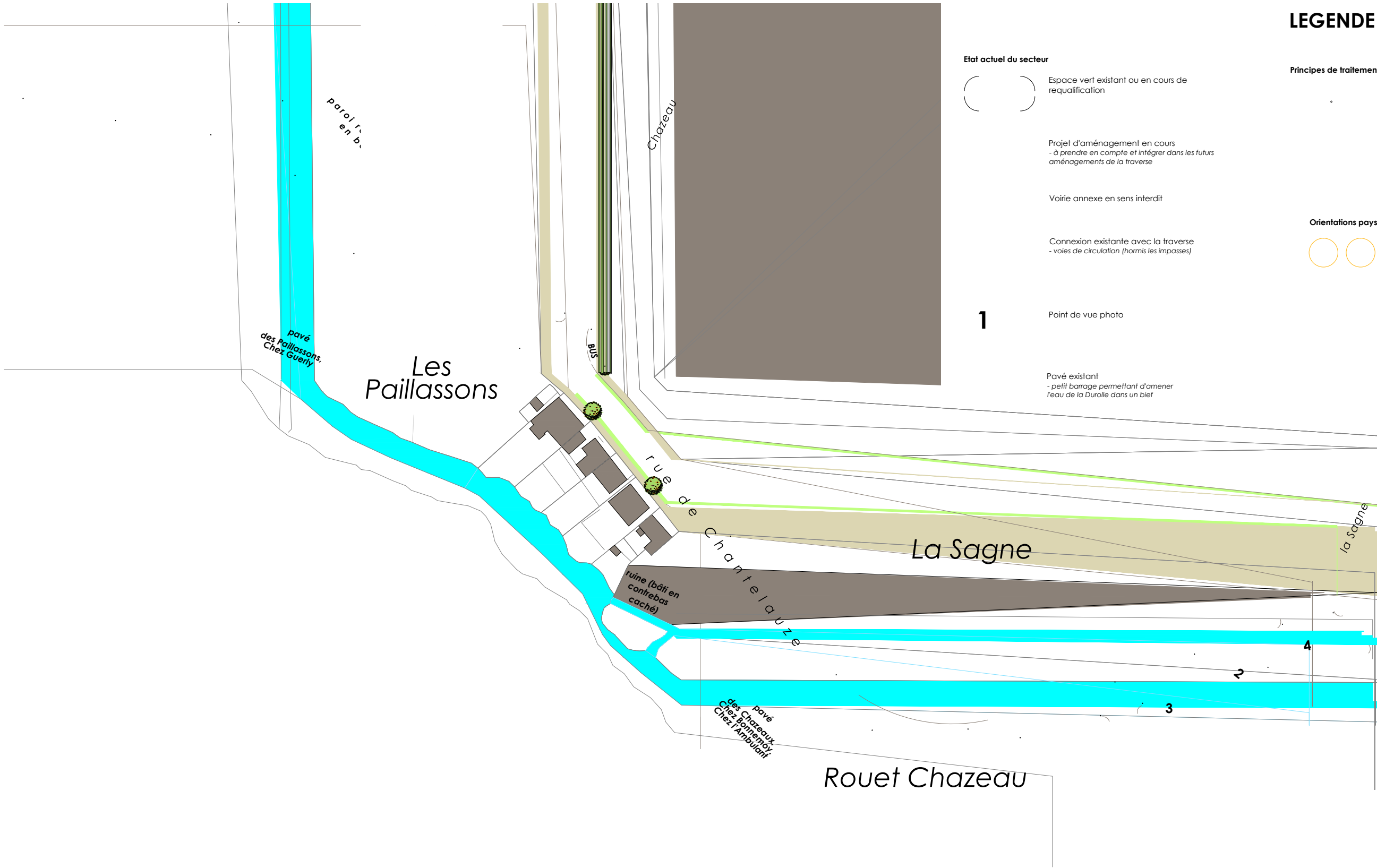


4. Carrefour avec la rue de Chazeau



5. Entrée Est de la commune à mettre en valeur et à matérialiser

OAP.1.6 - LA TRAVERSE : LA RUE DE CHANTELAUZE ET LE PONT DE CELLES



LEGENDE OAP.1.6

Etat actuel du secteur

- () Espace vert existant ou en cours de requalification
- Projet d'aménagement en cours
- à prendre en compte et intégrer dans les futurs aménagements de la traverse
- Voirie annexe en sens interdit
- Connexion existante avec la traverse
- voies de circulation (hormis les impasses)
- 1 Point de vue photo
- Pavé existant
- petit barrage permettant d'amener l'eau de la Durolle dans un bief

Principes de traitement des liaisons piétonnes et de la voirie

- Traitement paysager adapté des abords de la voirie et des liaisons piétonnes
- principe général pour l'ensemble de la voirie
- Trottoirs à aménager ou à requalifier
- permettre un déplacement sécurisé et agréable pour tous
- harmoniser et embellir les trottoirs, leurs abords et espaces annexes
- favoriser l'enfouissement des réseaux

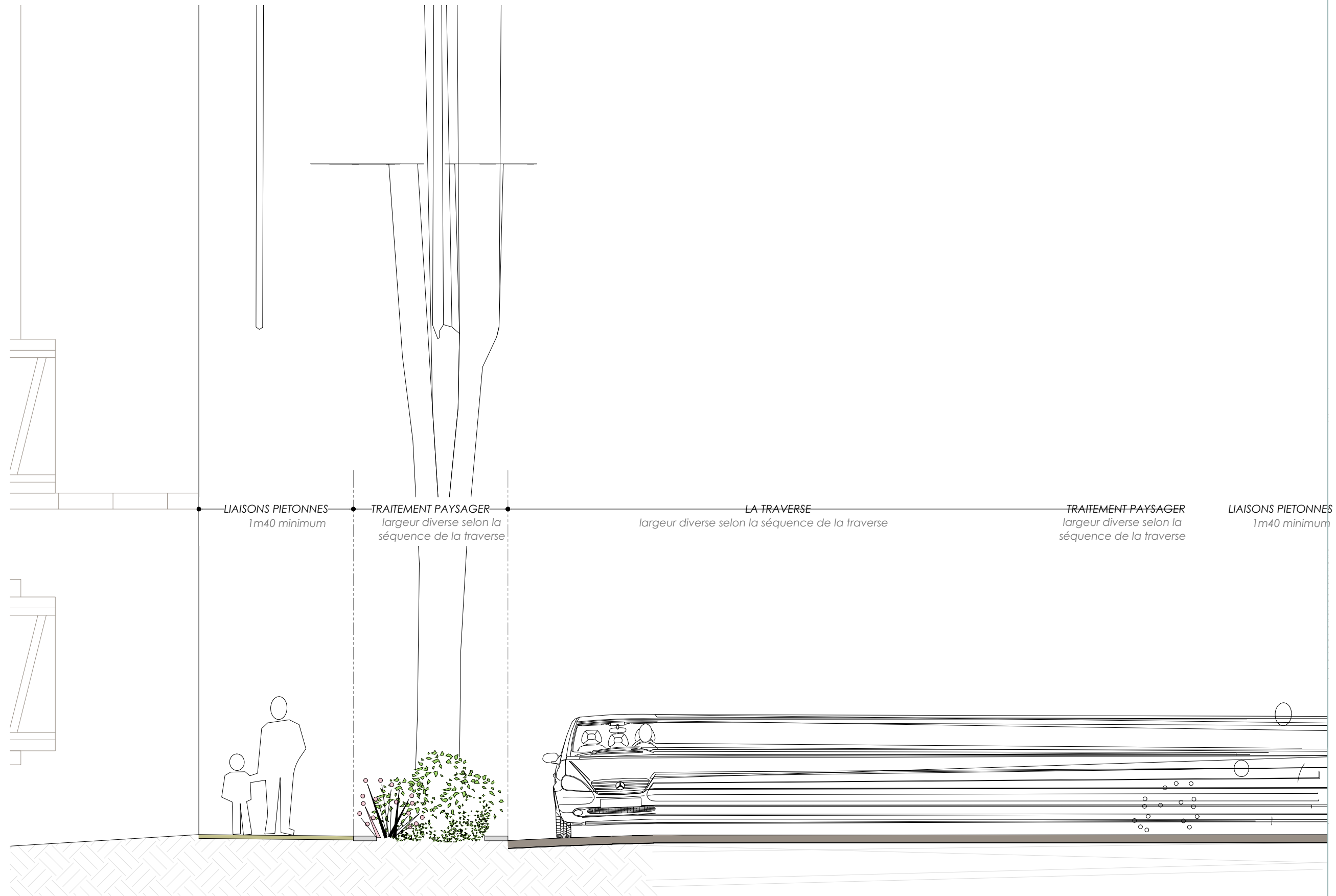
Orientations paysagères et naturelles

- Point focal/porte d'entrée de la commune à créer
- annoncer/marker l'entrée dans la commune

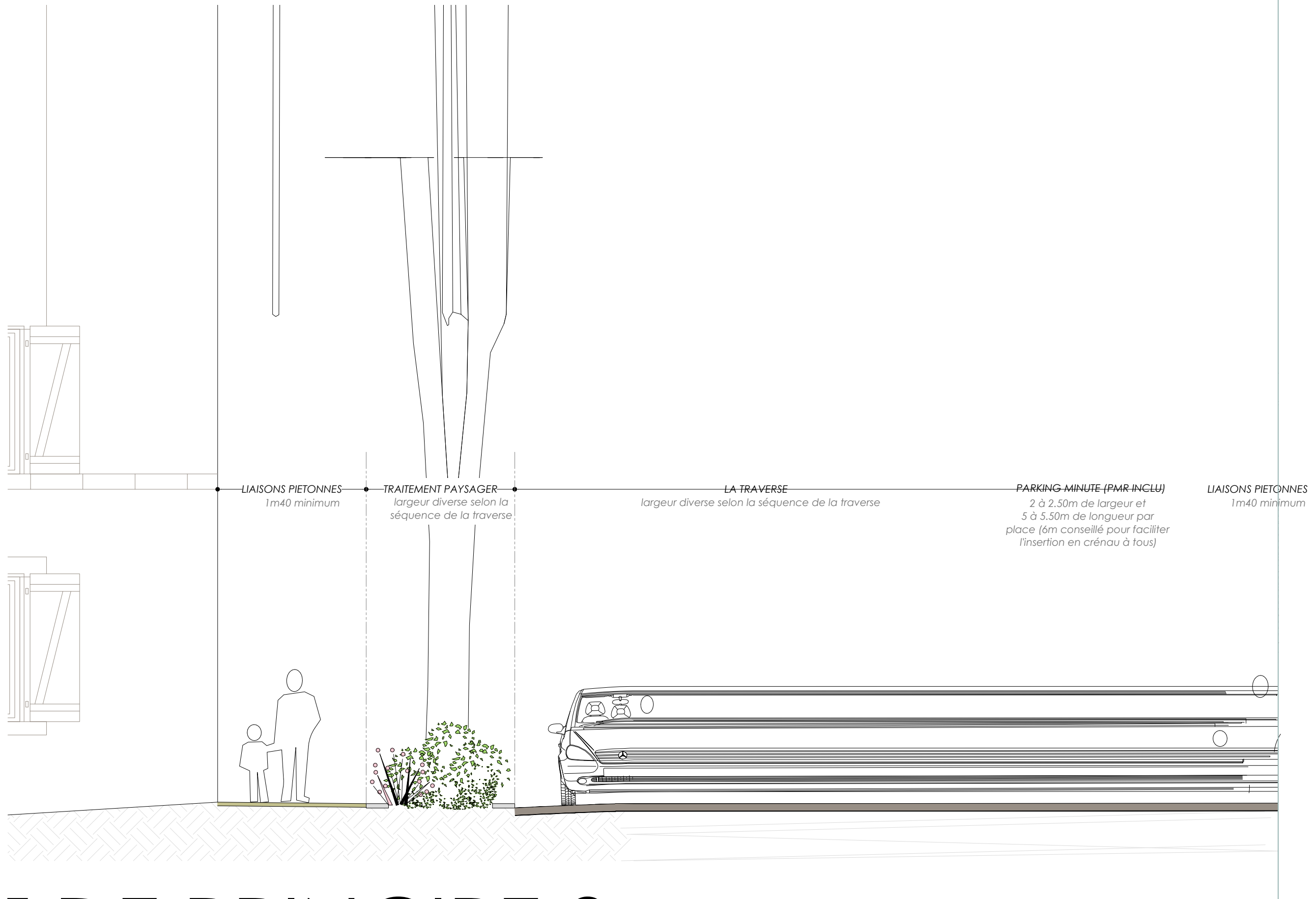
5



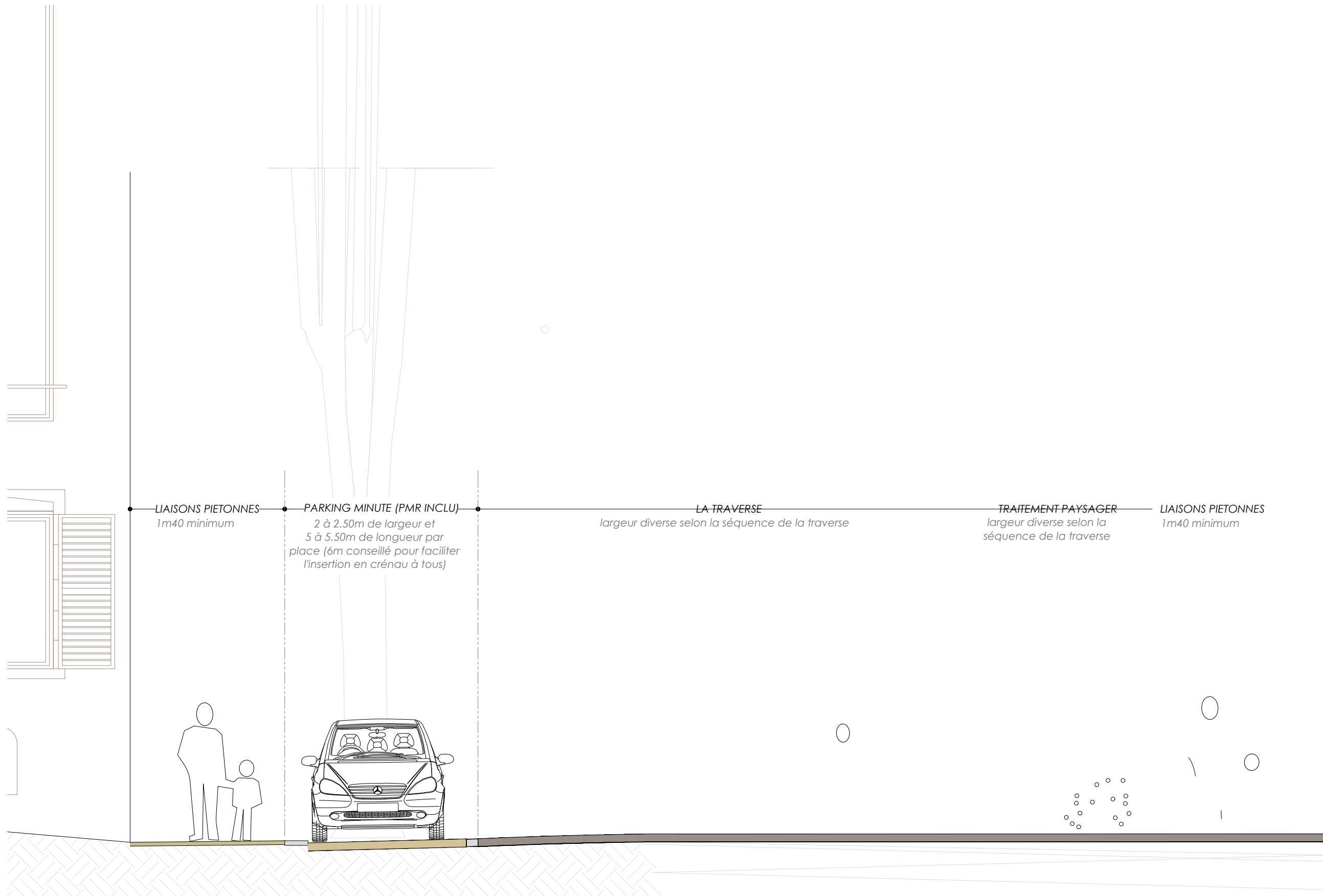
COUPE DE PRINCIPE 1 : la traverse et le traitement des cheminements



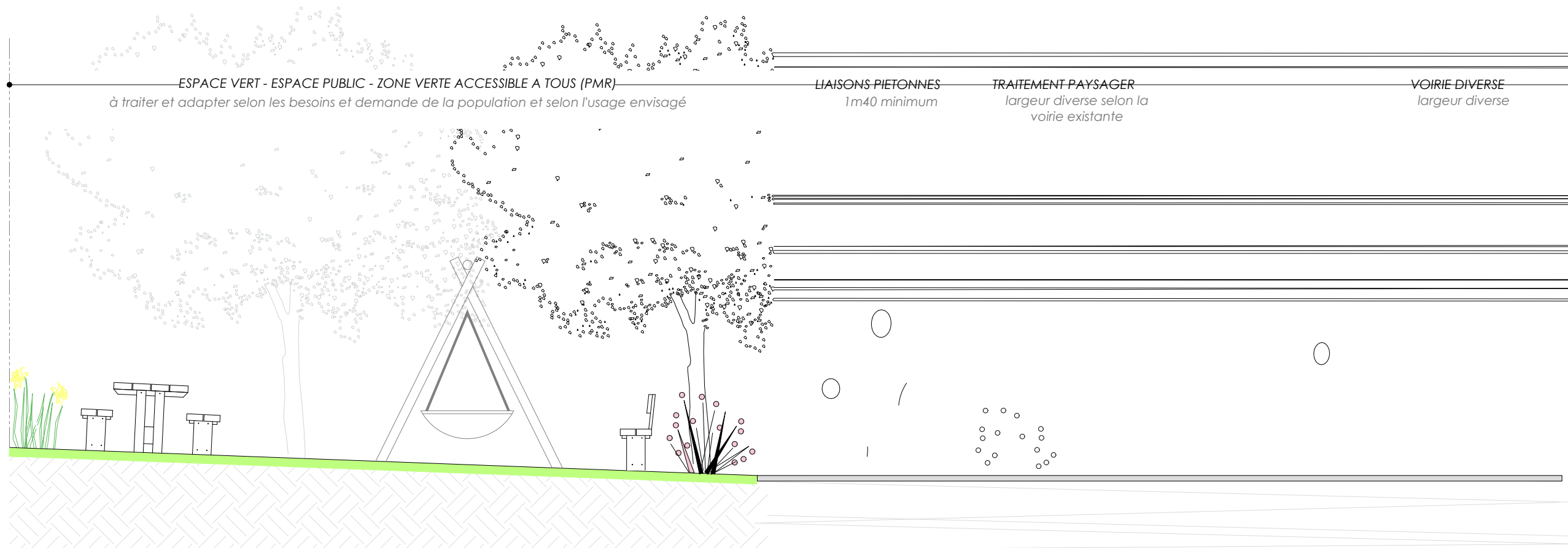
COUPE DE PRINCIPE 2 : la traverse avec zone de parking en long à droite



COUPE DE PRINCIPE 3 : la traverse avec zone de parking en long à gauche



COUPE DE PRINCIPE 4 : espace vert / zone verte ou de loisir



OAP n°2 - Le Centre-Bourg

Recréer un véritable Centre-Bourg aménagé autour de la gare et de l'espace commercial qui constituera un point d'accroche sur la traverse.

- **2B créer et améliorer les espaces publics favorisant les rencontres socioculturelles et intergénérationnelles**

rappel des enjeux

Formes urbaines et étalement urbain

ESPACES PUBLICS ET FONCTIONNALITÉ DES ESPACES

- enjeu par rapport à la qualité et aux usages des espaces publics.
- déterminer les espaces à aménager en priorité.
- mettre en cohérence les espaces par rapport aux besoins exprimés des différentes composantes de la population.

LIAISONS ENTRE QUARTIERS : CHEMINEMENTS PIÉTONS, LIAISONS VOIRIE

- améliorer les liaisons entre quartiers ou entre équipements et services existants ou en cours de développement.
- créer ou conforter des cheminements piétons alternatifs.

DENSITÉ DES ESPACES URBAINS ET ASPECTS QUALITATIFS DES LOGEMENTS, TYPOLOGIE DES LOGEMENTS

- déterminer les typologies de logements correspondant à la demande spécifique locale, notamment par rapport à la structure multi-culturelle de la population communale.
- favoriser le renouvellement des logements inadaptés ou vacants.

RECONVERSION DES MAISONS ANCIENNES EN IMMEUBLES RÉORGANISÉS COLLECTIFS (LOCATIF ET ACCESSION) ET CRÉATION D'ESPACES JARDINS PARTAGÉS

- identifier les possibilités de reconversion des logements vacants à destination d'habitat collectif dans le coeur de La Monnerie.
- identifier les possibilités de mise en place de politiques du logement en relation avec le Programme Local de l'Habitat (PLH) naissant et les différentes politiques intercommunales de logement.
- typologie de logements par rapport à la demande potentielle des personnes travaillant sur de ZA Racine.

description générale de l'OAP

Recréer un véritable Centre-Bourg aménagé autour de la gare et de l'espace commercial qui constituera un point d'accroche sur la traverse

Créer une place du village pour disposer d'un espace convivial et recréer du lien entre les différentes communautés :

- ouvrir l'espace public, véritable point d'accroche et lieu de vie de La Monnerie, favorisant ainsi la reconquête de la rue de la Gare en termes de commerces et de services proposés ainsi que le marché hebdomadaire.
- aménager l'espace triangulaire entre le bourg et la gare.
- permettre la réouverture du trafic voyageurs sur la ligne TER.
- aménager les abords de la gare SNCF afin de mieux capter le flux de passage : donner une vocation multi-fonctionnelle à cet espace : ralentissement de la vitesse, information, parking adapté, commerces...

OAP 2 le Centre-Bourg

Rappel PADD : 2B créer et améliorer les espaces publics favorisant les rencontres socioculturelles et intergénérationnelles.

Recréer un véritable Centre-Bourg aménagé autour de la gare et de l'espace commercial qui constituera un point d'accroche sur la traverse.

principes de composition urbaine

- ouvrir l'espace public, véritable point d'accroche et lieu de vie de La Monnerie, favorisant ainsi la reconquête de la rue de la Gare en termes de commerces et de services proposés ainsi que le marché hebdomadaire.
- conserver les rez-de-chaussée commerciaux désaffectés en interdisant leur changement de destination en habitation sur la rue de la Gare
- aménager l'espace triangulaire entre le bourg et la gare.
- anticiper la réouverture du trafic voyageurs sur la ligne TER.
- aménager les abords de la gare SNCF afin de mieux capter le flux de passage : donner une vocation multi-fonctionnelle à cet espace : ralentissement de la vitesse, information, parking adapté, commerces...
- coordonner l'ensemble des interventions dans le périmètre triangulaire formé par la rue de la Gare et la rue de Lyon.
- anticiper l'intégration de l'aménagement lié à la réouverture du trafic voyageur et le devenir de la gare TER.



1. Rue de la Gare



2. Ouvrir l'espace public



3. Rue de la Gare avec les commerces

orientations programmatiques

COURT TERME

- améliorer le Centre-Bourg en ouvrant l'espace public central et en réorganisant l'ensemble de l'espace commercial

MOYEN TERME

- aménager l'espace triangulaire

LONG TERME

- intégrer l'aménagement lié à l'ouverture de la gare au trafic voyageur

principe de raccordement aux réseaux

L'ensemble des réseaux sont présents en périphérie des différentes zones :

- AEP rue de la Gare et rue de Lyon
- Electricité rue de la Gare et rue de Lyon
- EU rue de la Gare et rue de Lyon
- EP rue de la Gare et rue de Lyon

conditions d'ouverture à l'urbanisation

L'urbanisation du Centre-Bourg repose principalement sur la réhabilitation des constructions existantes et sur la construction dans les dents creuses existantes.

L'espace central est déjà dense, des espaces de respiration pourront être conservés et aménagés en espaces verts.

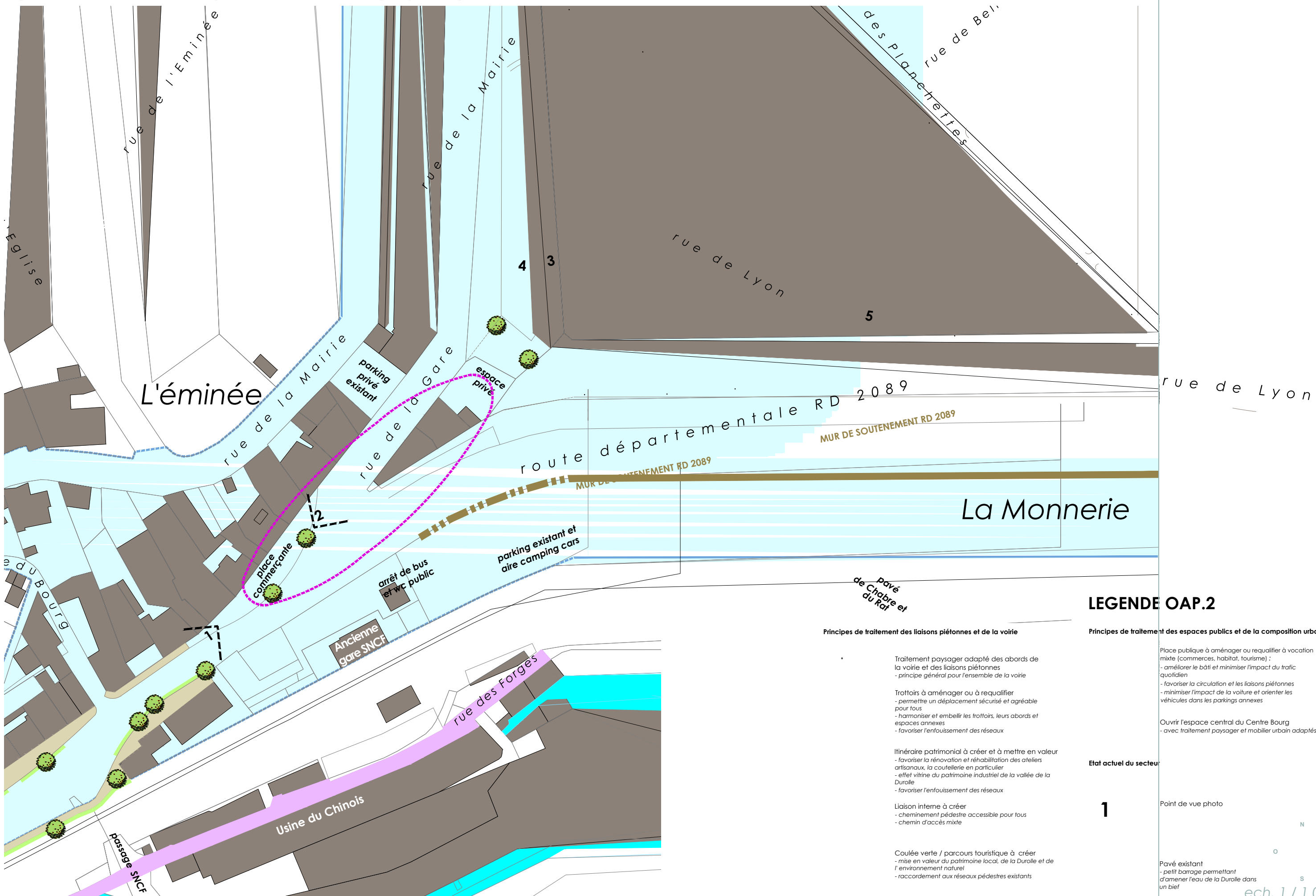


4. Exemple de dent creuse rue de la Gare



5. Exemple de rénovation récente - rue de Lyon

OAP.2 - LE CENTRE BOURG



LEGENDE OAP.2

Principes de traitement des liaisons piétonnes et de la voirie

- Traitement paysager adapté des abords de la voirie et des liaisons piétonnes
 - principe général pour l'ensemble de la voirie
- Trottoirs à aménager ou à requalifier
 - permettre un déplacement sécurisé et agréable pour tous
 - harmoniser et embellir les trottoirs, leurs abords et espaces annexes
 - favoriser l'enfouissement des réseaux
- Itinéraire patrimonial à créer et à mettre en valeur
 - favoriser la rénovation et réhabilitation des ateliers artisanaux, la coutellerie en particulier
 - effet vitrine du patrimoine industriel de la vallée de la Durolle
 - favoriser l'enfouissement des réseaux
- Liaison interne à créer
 - cheminement piétonnier accessible pour tous
 - chemin d'accès mixte
- Coulée verte / parcours touristique à créer
 - mise en valeur du patrimoine local, de la Durolle et de l'environnement naturel
 - raccordement aux réseaux piédestres existants

Principes de traitement des espaces publics et de la composition urbaine

- Place publique à aménager ou requalifier à vocation mixte (commerces, habitat, tourisme) :
 - améliorer le bâti et minimiser l'impact du trafic quotidien
 - favoriser la circulation et les liaisons piétonnes
 - minimiser l'impact de la voiture et orienter les véhicules dans les parkings annexes
- Ouvrir l'espace central du Centre Bourg
 - avec traitement paysager et mobilier urbain adaptés

Etat actuel du secteur

1

- Point de vue photo
- Pavé existant
 - petit barrage permettant d'amener l'eau de la Durolle dans un bief

OAP n°3 - la Mairie et l'étang des Planchettes

- 3A réorganiser les espaces verts et les points de vue en améliorant les espaces existants ou en créant de nouveaux espaces verts publics.

rappel des enjeux

ÉTANG DES PLANCHETTES

- amélioration de la qualité de l'eau pour la pêche et de l'espace, végétalisation à composer, promenade à créer, aménagements de loisirs, barbecue...
- renforcer l'attractivité de cet espace en tant qu'agrément pour la qualité de vie locale.
- créer une liaison entre le Centre-Bourg et l'étang des Planchettes (en passant par la Mairie et le square).
- améliorer et adapter l'espace de jeux pour les enfants derrière la Mairie et le sécuriser davantage. (Cet espace n'est quasiment pas utilisé aujourd'hui).

description générale de l'OAP

plan d'eau des Planchettes

- rendre cet espace plus visible en améliorant notamment la signalétique.
- améliorer la qualité de l'eau de l'étang.
- aménager les abords : cheminement, aire de loisirs.
- poursuite du circuit promenade en direction du Puy-Servier.

espace Mairie

- adapter l'aire de jeu actuelle aux besoins des habitants en améliorant la qualité de l'espace pour le rendre plus accueillant.
- améliorer la liaison de cet espace avec l'étang des Planchettes pour mettre en valeur leur complémentarité.
- améliorer la liaison avec le Centre-Bourg pour renforcer l'attractivité de la commune.

OAP 3 la Mairie et l'étang des Planchettes

Rappel PADD : 3A réorganiser les espaces verts et les points de vue en améliorant les espaces existants ou en créant de nouveaux espaces verts publics.

principes de composition urbaine

plan d'eau des Planchettes

- rendre cet espace plus visible en améliorant notamment la signalétique.
- améliorer la qualité de l'eau de l'étang.
- aménager les abords : cheminement, aire de loisirs et de repos.
- poursuite du circuit promenade en direction du Puy-Servier.

espace Mairie

- adapter l'aire de jeu actuelle aux besoins des habitants en améliorant la qualité de l'espace pour le rendre plus accueillant.
- améliorer la liaison de cet espace avec l'étang des Planchettes pour mettre en valeur leur complémentarité.
- améliorer la liaison avec le Centre-Bourg pour renforcer l'attractivité de la commune.



1. L'étang des planchettes



2. Liaison entre la Mairie et l'étang à aménager (rue des Pinatelles)

orientations programmatiques

COURT TERME

- améliorer l'espace public en arrière de la Mairie afin de favoriser les échanges sociaux.
- aménager le chemin de promenade entre l'étang des Planchettes et Chez Cotte.

MOYEN TERME

- aménager les abords de l'étang des Planchettes

LONG TERME

- —

principe de raccordement aux réseaux

Cette Orientation d'Aménagement et de Programmation n'est pas concernée.

conditions d'ouverture à l'urbanisation

Le secteur n'est pas concerné par l'ouverture à l'urbanisation.



3. Arrière de la Mairie à requalifier



4. Chemin à mettre en valeur entre l'étang et la rue de la Paix

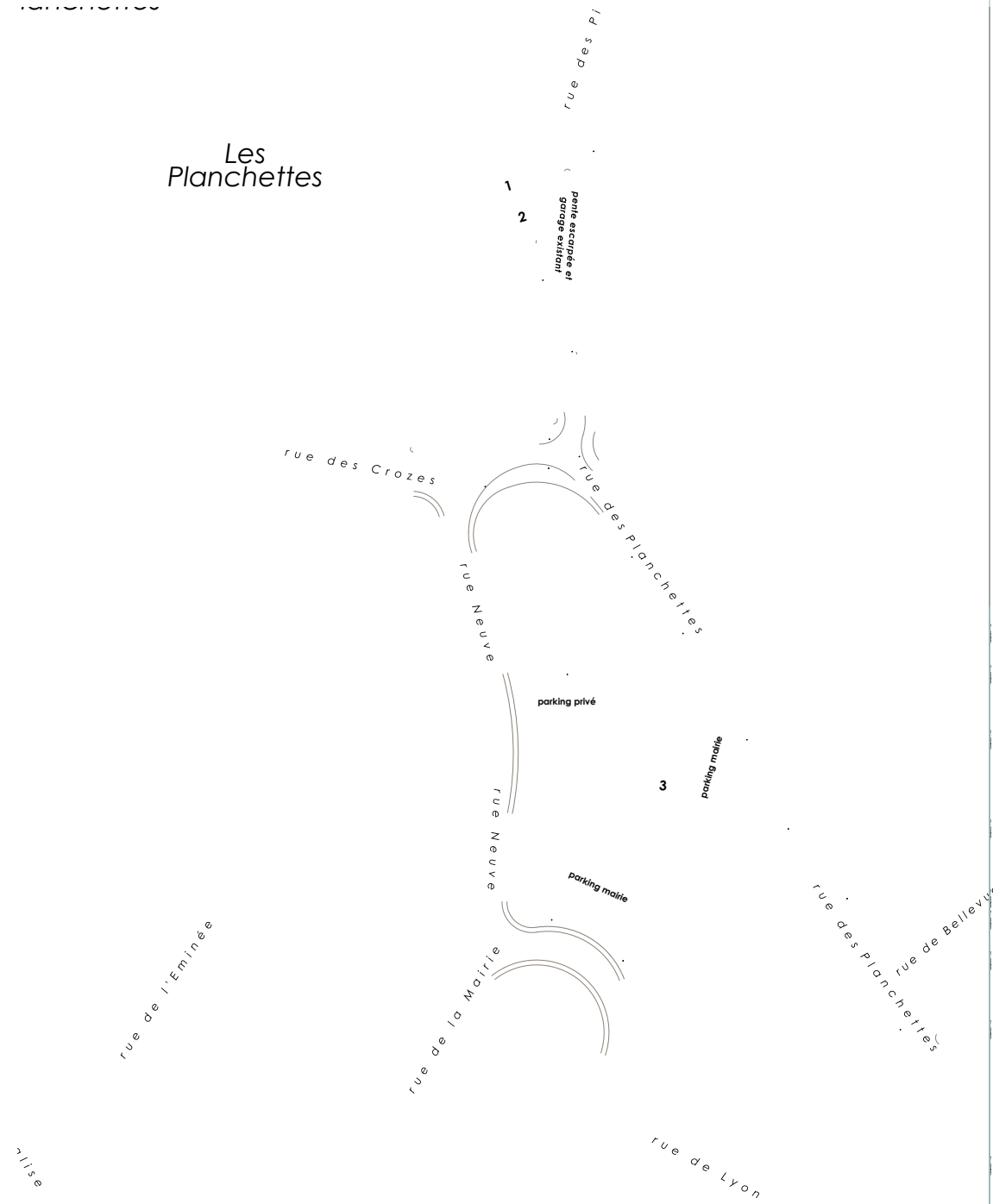


5. Passage entre les deux étangs avec possibilité de création d'un itinéraire en direction du Puy-Servier

OAP.3 - LA MAIRIE ET L'ETANG DES PLANCHETTES



Les Planchettes



LEGENDE OAP.3

Etat actuel du secteur

1 Point de vue photo

Principes de traitement des liaisons piétonnes et de la voirie

Traitement paysager adapté des abords de la voirie et des liaisons piétonnes
- principe général pour l'ensemble de la voirie

Trottoirs à aménager ou à requalifier
- permettre un déplacement sécurisé et agréable pour tous
- harmoniser et embellir les trottoirs, leurs abords et espaces annexes
- favoriser l'enfouissement des réseaux

Liaison interne à créer
- cheminement pédestre accessible pour tous
- chemin d'accès mixte

Coulée verte / parcours touristique à créer
- mise en valeur du patrimoine local, de la Durolle et de l'environnement naturel
- raccordement aux réseaux pédestres existants

Principes de traitement des espaces publics et de la composition urbaine

Parking/friche/accès à requalifier
- identifier l'espace par un traitement différent de la voirie
- avec traitement paysager et mobilier urbain adaptés

Espace vert/ zone verte ou espace de loisir/sport à créer ou à requalifier
- avec traitement paysager et mobilier urbain adaptés

Orientations paysagères et naturelles

Marge de recul afin de préserver l'ouverture du paysage et des espaces de vie
- bandes ou zones boisées à déboiser ou régénérer



ech. 1 / 2 000

OAP n°4 - le secteur du Puy du Montel

rappel des enjeux

Puy du Montel

- Le lotissement communal possède encore 5 lots disponibles à la vente sur 6 lots mais qui ne trouvent pas preneur.
- La situation, l'exposition et les boisements environnants représentent un frein au développement de ce secteur.

description générale de l'OAP

- Améliorer le cadre de vie au sein du lotissement :
 - harmoniser les espaces extérieurs et les limites séparatives
 - gommer l'aspect "voirie" du lotissement
 - ouvrir le paysage par une limitation des boisements de résineux à proximité des habitations
 - filtrer les vents du Nord

Possibilités d'urbanisation

- 5 lots disponibles actuellement.
- Restructurer les lots ?
- Créer une desserte nouvelle rejoignant la route de Saint Rémy ?
- Mettre en place une zone de dégagement des boisements à l'Ouest afin d'ouvrir le paysage et rendre les lots plus attractifs
- Être en compatibilité avec la réglementation des boisements

OAP 4 le secteur du Puy du Montel

principes de composition urbaine

Améliorer l'espace de vie des habitants du Puy du Montel par une réflexion globale sur les espaces extérieurs. Une amélioration au sein du lotissement aidera également pour la vente des 5 lots restants.

- Harmoniser les espaces extérieurs et les limites séparatives.
- Gommer l'aspect "voirie" du lotissement.
- Ouvrir le paysage par une limitation des boisements de résineux à proximité des habitations.
- Filtrer les vents du Nord.

Imaginer une ouverture sur la route de Saint-Rémy-sur-Durolle sur le long terme.

orientations programmatiques

COURT TERME

- —

MOYEN TERME

- Améliorer le cadre de vie au sein du lotissement

LONG TERME

- Ouvrir l'accès sur la route de Saint-Rémy-sur-Durolle

principe de raccordement aux réseaux

L'ensemble des réseaux sont présents en périphérie des différentes zones :

- AEP ensemble des réseaux existants sur la voie
- Electricité ensemble des réseaux existants sur la voie
- EU ensemble des réseaux existants sur la voie
- EP ensemble des réseaux existants sur la voie

conditions d'ouverture à l'urbanisation

- Les équipements sont réalisés
- Le secteur sera classé en zone Urbaine au PLU



1. Vue depuis l'aire de retournement aménagée en direction du Sud



2. Typologie actuelle d'urbanisation au Puy du Montel



3. Environnement boisé à proximité immédiate du lotissement

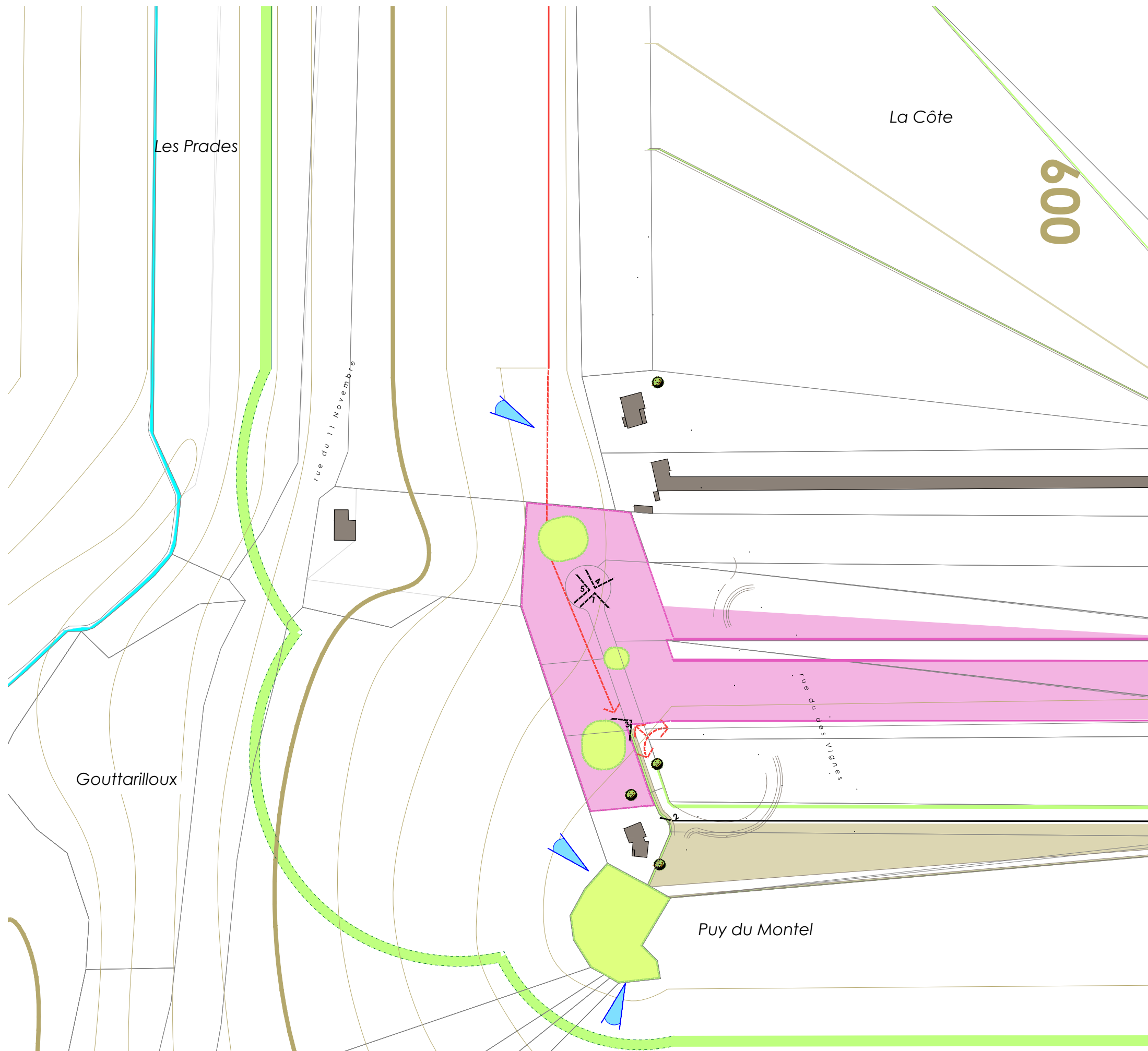


4. Relief marqué pour les lots du fond du lotissement



5. En contrebas, la route de Saint Rémy au niveau de la maison isolée

OAP.4 - LE SECTEUR DU PUY DU MONTEL



LEGENDE OAP.4

Etat actuel du secteur

1 Point de vue photo

Principes de traitement des espaces publics et de la composition urbaine

Zone d'habitat à créer/viabiliser à densité mixte avec espaces de respirations/verts
 - traitement paysager des liaisons piétonnes et de la voirie
 - intégration d'espaces verts/de jeux communs
 - création de parkings regroupés afin de minimiser l'impact de la voiture et de favoriser les déplacements piétons
 - favoriser la qualité architecturale et énergétique des constructions

Espace vert/ zone verte ou espace de loisir/sport à créer ou à requalifier
 - avec traitement paysager et mobilier urbain adaptés

Principes de traitement des liaisons piétonnes et de la voirie

Traitement paysager adapté des abords de la voirie et des liaisons piétonnes
 - principe général pour l'ensemble de la voirie

Trottoirs à aménager ou à requalifier
 - permettre un déplacement sécurisé et agréable pour tous
 - harmoniser et embellir les trottoirs, leurs abords et espaces annexes
 - favoriser l'enfouissement des réseaux

Liaison interne à créer
 - cheminement piédestre accessible pour tous
 - chemin d'accès mixte

Orientations paysagères et naturelles

Point de vue à créer ou à préserver
 - limiter les boisements
 - création de belvédère

Marge de recul afin de préserver l'ouverture du paysage et des espaces de vie
 - bandes ou zones boisées à déboiser ou réglementer

Briser le vent du nord
 - mélange de végétation de feuillus adapté



ech. 1 / 2 000